

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'un accès direct à Port 2000 "La Chatière"  
sur le territoire de la commune du Havre

HAROPA – Port – Le Havre

Il sera procédé **du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 9 heures au lundi 16 janvier 2023 à 17 heures**, soit pour une durée de quarante-sept jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau relative au projet de création d'un accès direct à Port 2000, "La Chatière", sur le territoire de la commune du Havre.

Cette enquête publique se déroule sur le territoire des 10 communes suivantes sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure :

- Le Havre (76),
- La Poterie-Cap-d'Antifer (76),
- Saint-Jouin-Bruneval (76),
- Heuqueville (76),
- Cauville-sur-Mer (76),
- Octeville-sur-Mer (76),
- Sainte-Adresse (76),
- Gonfreville-L'Orcher (76),
- Saint-Vigor-d'Ymonville (76),
- Berville-sur-Mer (27).

La commune du Havre est le siège de l'enquête publique.

Le projet de création d'un accès direct à Port 2000, également appelé projet de la Chatière, est localisé sur la commune du Havre et s'inscrit dans l'objectif d'une amélioration de l'accès fluvial à Port 2000 en vue du développement du transport modal par la voie fluviale.

Le préfet de la Seine-Maritime est coordonnateur de cette enquête.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation sont le préfet du département de la Seine-Maritime et le préfet du département de l'Eure.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés aux mairies des communes visées ci-après pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Le Havre (76),
- Octeville-sur-Mer (76),
- Gonfreville-L'Orcher (76),
- Saint-Vigor-d'Ymonville (76),
- Berville-sur-Mer (27)

ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au Havre.

Le dossier, en version numérique, est consultable dans les mairies des communes suivantes :

- La Poterie-Cap-d'Antifer (76),
- Saint-Jouin-Bruneval (76),
- Heuqueville (76),
- Cauville-sur-Mer (76),
- Sainte-Adresse (76).

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))

- sur le site internet de la préfecture de l'Eure ([www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr))

- sur le site <http://lachatiere-port-lehavre.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Eure – DCAT/SJIPE/MEA - aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Alain Caru, directeur de production retraité, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Madame Pascale Bogaert, formatrice en informatique en activité et Monsieur Jacques Brossais, ingénieur conseil retraité, sont désignés en qualité de membres de la commission.

Un ou des membres de la commission d'enquête assurent neuf permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie du Havre,
- samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00 à la mairie du Havre,
- jeudi 15 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Octeville-sur-Mer,
- mercredi 21 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie du Havre,
- mercredi 28 décembre 2022 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Gonfreville-l'Orcher,
- mardi 3 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville,
- lundi 9 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Berville-sur-Mer,
- jeudi 12 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie du Havre,
- lundi 16 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie du Havre.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête :

- à l'adresse de la mairie du Havre – 1517 Place de l'Hôtel de ville – 76600 Le Havre
- par voie électronique, à l'adresse : [lachatiere-port-lehavre@enquetepublique.net](mailto:lachatiere-port-lehavre@enquetepublique.net)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://lachatiere-port-lehavre.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de HAROPA PORT | Le Havre [environnement@haropaport.com](mailto:environnement@haropaport.com) 02 32 74 74 00.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux mairies des communes concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement), à la préfecture de l'Eure et sur les sites internet des préfectures de l'Eure ([www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)) et de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées et au siège de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole.